

Réunion du comité de Pilotage du S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis

Lieu : Valenciennes

Date : jeudi 6 octobre 2011

Participants :

Industries

- Frédéric HACHEZ, Responsable Sécurité Environnement Centrale Electrique
- Christian LEBRUN, GIQASSE

Associations

- Paul CORDONNIER, Association Après
- Monsieur COCHETEUX, Association Après
- Monsieur LEGRAND, Association Après

Collectivités

- Salvatore CASTIGLIONE, Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
- Florent QUENTIN, Service Environnement CAPH
- Laurent HOULLIER, Vice Président Environnement Cœur d'Ostrevent
- Olivier CARDOT, Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

Administration

- Daniel HELLEBOID, DREAL
- Laurent COURAPIED, DREAL
- Stéphanie LAMAND, DREAL
- Amandine DUFLOS, S3PI

Personnes qualifiées

- Christophe HEYMAN, CIRE (Institut de veille sanitaire)
- Laurent ALLEMAN, Ecole des Mines de Douai

Personnes invitées

- Christelle LE DEVEHAT, BURGEAP

Excusés :

- Jean-Marie HAGUENOER, Université Lille 2
- Monsieur GRAMONT, INERIS
- Monsieur CUNY, Université Lille 2
- Arlette DUPILET, Association Après
- Hélène DU CREST, ARS
- Emmanuel VERLINDEN, ATMO
- Tiphaine DELAUNAY, ATMO
- Philippe STAHL, EDF Bouchain

Daniel HELLEBOID procède à l'appel.

I. Validation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet

Paul CORDONNIER regrette, d'une part, qu'aucune réponse n'ait été apportée à la question sur la distance entre le réfrigérant et la cheminée – ce point étant déterminant quant à l'interprétation des retombées des panaches. D'autre part il rappelle que Frédéric HACHEZ avait précisé le 5 juillet qu'il n'existait pas d'agrégat de plombémie dans l'environnement. Enfin, Paul CORDONNIER n'admet pas la remarque qu'avait faite Monsieur HACHEZ, « *vous trouverez un autre os à mordre* » : Paul CORDONNIER explique en effet que ses propos reflétaient ses préoccupations concernant la santé des populations à proximité de la Centrale.

Daniel HELLEBOID rappelle que le compte-rendu reproduit la synthèse des interventions. Dans cet esprit les déclarations doivent être contextualisées. Les trois remarques de Paul CORDONNIER seront intégrées dans le compte-rendu. Les réponses de Frédéric HACHEZ seront également explicitées.

Sous réserve de la prise en compte de ces demandes, le compte-rendu est approuvé.

II. Plan d'échantillonnage des mesures dans l'environnement complété suite à la réunion du Copil du 5 juillet 2011

Amandine DUFLOS indique que l'étude est actuellement dans sa deuxième phase, « Diagnostic de l'état des milieux ». Les mesures complémentaires de polluants dans l'environnement en fonction des conclusions de la phase 1 sont en phase préparatoire.

Daniel HELLEBOID précise que cette étude permettra de confirmer ou d'infirmer les éléments approchés lors de la première étape. S'en suivra une interprétation de l'état des milieux (phase 3), pour ensuite caractériser les risques (phase 4) et enfin tirer les conclusions de l'étude. L'évaluation de l'état des milieux portera d'une part sur des prélèvements et analyses de sol, d'autre part sur des prélèvements et analyses d'air.

1. Cahier des charges des prélèvements « sol »

Christelle LE DEVEHAT revient sur les compléments d'information qui permettent de clôturer la phase 1. D'une part, une étude conclut à un excès de cas de leucémie chez les enfants pour les périodes 1996-2006 et 1984-2006. Les cas de leucémie en excès n'ont pu être mis en relation avec l'état de l'environnement : dans son rapport, la CIRE concluait que l'information fournie lors de l'étude de zone « permettrait de compléter les données environnementales disponibles ».

Christophe HEYMAN le confirme, précisant que les méthodes épidémiologiques présentent certaines limites pour analyser ce type de signalement. Christophe HEYMAN souhaiterait aussi obtenir un complément d'information sur la présence de dioxine dans les sols, liés à des incendies récurrents de déchets ces dernières années sur la commune d'Aniche.

Laurent ALLEMAN s'enquiert des données qui ont permis de conclure à la non-exposition particulière directe de la population.

Christophe HEYMAN indique que les archives de la DREAL en particulier ont été consultées : historique des émissions, études de sol... Des événements accidentels ont été pris en compte également. Des taches de pollution localisées, liées à l'histoire industrielle d'Aniche, ont été constatées.

Laurent ALLEMAN fait remarquer qu'en l'espèce, ce sont des enfants qui sont impactés : les facteurs en question ne semblent donc pas particulièrement anciens.

Christophe HEYMAN le reconnaît. Il souligne par ailleurs qu'aucune méthodologie ne permet pour l'heure d'aboutir à une conclusion fiable et déterministe.

Selon Paul CORDONNIER ce flou méthodologique alimente la controverse qui anime le Comité de pilotage sur les indicateurs sanitaires. Or la réponse de Christophe HEYMAN montre :

- qu'il est très difficile voire impossible de relier au niveau épidémiologique de tels agrégats de pathologie à une cause précise ;
- qu'en revanche, ces agrégats doivent être pris en compte puisqu'ils peuvent révéler des facteurs favorisant de contamination, sur une population plus large d'un territoire.

Paul CORDONNIER note que selon la CIRE des facteurs environnementaux importants – dans le sol et liés à l'histoire industrielle d'Aniche – sont éventuellement à prendre en compte. Pour autant, le déroulement de l'étude semble les ignorer. Paul CORDONNIER plaide donc pour que l'état du sol et du sous-sol soit étudié.

Daniel HELLEBOID fait remarquer que cette analyse est bien reprise dans l'étude de zone. L'état des lieux qui a fait l'objet de la phase 1 mentionne bien les informations tirées notamment des bases de données BASOL et BASIAS.

Amandine DUFLOS répond que différents prélèvements vont être réalisés sur Aniche.

Laurent ALLEMAN ajoute que l'historique de l'industrie a bien été pris en compte, et non pas seulement les émissions atmosphériques de 2006-2009.

Paul CORDONNIER s'interroge sur l'état actuel des connaissances sur les sols et les sous-sols d'Aniche.

Christelle LE DEVEHAT répond que ces éléments figurent au rapport de fin de phase 1, qui a été transmis à l'ensemble des membres du COPIL. Elle revient sur cette méthodologie et rappelle que des points de prélèvement supplémentaires ont été préconisés faute d'information suffisante, qui conduisent à lancer la phase 2.

Paul CORDONNIER fait observer que l'état de la pollution historique des sols et des sous-sols, caractéristique du territoire, peut constituer – plus que les émissions actuelles – une explication aux cas sanitaires constatés. La question du radon également faisait partie des hypothèses évoquées par la CIRE. Paul CORDONNIER demande donc si des données sont disponibles sur ces émissions dans la région.

Daniel HELLEBOID répond que BURGEAP a recherché des informations là où elles existaient pour les présenter au Comité.

Paul CORDONNIER rappelle que la CIRE a soulevé trois éléments importants, parmi lesquels le benzène et le radon. Il se demande pourquoi le Comité n'a pas accès à ces informations.

Laurent ALLEMAN assure que le sol de la région Nord Pas de Calais n'émet pas de radiation significative issue du radon. Toutefois, des matériaux de construction (gypse), dans certaines habitations, peuvent contenir du radon et les sous-sols des maisons très peu ventilés peuvent également en accumuler.

Christelle LE DEVEHAT fait remarquer que ces émissions (contaminant l'air ambiant à l'intérieur des habitations) ne font pas partie du champ de l'étude..

Paul CORDONNIER ne comprend pas, dès lors, pourquoi la quantité de radon présent dans l'air est surveillée au titre du Plan de surveillance de la qualité de l'air de la Région (en date de 2004). De même le Conseil régional à mandaté TAUW Environnement pour faire l'évaluation du potentiel d'émanation radon dans la Région, et a jugé très intéressant de réaliser des mesures sur Vieux-Condé et Saint-Amand.

Daniel HELLEBOID rappelle que ce risque n'a pas été pris en compte dans l'étude faute de données disponibles. Les avis sont partagés mais il est possible, pour déterminer si le radon est ou non un risque particulier, de prendre en compte les avis des organismes compétents.

Paul CORDONNIER fait observer que plus généralement le rôle d'une étude scientifique est de confirmer ou d'infirmer une hypothèse rationnellement envisageable. Le radon n'est qu'un exemple parmi d'autres. Selon Paul CORDONNIER le travail fourni est trop partiel et sous-estime gravement les questions de l'air, de l'eau de surface et des eaux souterraines, et des sous-sols qui sont marqués par l'histoire de l'exploitation minière. Dans ces conditions, l'association APRES ne peut valider le schéma conceptuel. Pour Paul CORDONNIER, tel ou tel spécialiste peut certes prétendre à raison qu'il ne se pose aucun problème de radon, mais encore faut-il qu'il le démontre.

Daniel HELLEBOID estime que des spécialistes sur les différents sujets traités participent au comité de pilotage et ne doute pas de leur objectivité. Leur rôle est précisément d'apporter leurs compétences. Il est néanmoins possible de rechercher des compléments qui feraient défaut, sur le radon notamment. Daniel HELLEBOID indique que BURGEAP s'est rapproché de la CIRE. Des conclusions ont été formulées, qui n'excluent pas que pour la zone d'Aniche en particulier certains traceurs (dont la dioxine) pourront être investigués. Daniel HELLEBOID souhaite savoir s'il existe d'autres réserves.

Selon Paul CORDONNIER il est difficile pour une association de valider des données sans disposer des études ayant permis de les calculer. Il s'étonne que les experts, par exemple l'Ecole des Mines, valident ainsi des études sans accéder aux études.

Laurent ALLEMAN explique que les experts du COPIL ne valident pas chaque étude utilisée par Burgeap mais une compilation des études. En effet, on peut considérer que les nombreux travaux et études sur lesquelles s'appuie cette ERS ont été validés en leur temps de manière satisfaisante.

Amandine DUFLOS précise que BURGEAP a récupéré ces études, les a analysées et les a retranscrites dans le dossier de la phase 1. Ces études en elles-mêmes n'ont pas été transmises aux membres du COPIL.

Daniel HELLEBOID indique la liste des études figurera dans la bibliographie. Si des membres du comité jugent nécessaire d'en disposer, elles leurs seront communiquées.

Olivier CARDOT souhaite savoir si la base de données Basias-Basol a été prise en compte.

Christelle LE DEVEHAT le confirme.

Daniel HELLEBOID confirme que des études complémentaires pourront être recherchées par BURGEAP sur la question du radon et de la dioxine, afin de valider les propos de Monsieur HAGUENOER (émis lors de la précédente réunion).

Christelle LE DEVEHAT note que des données environnementales ont également été réclamées à l'APPA : les communes de la zone d'étude ne sont pas encore cartographiées. Par ailleurs Burgéap n'a pas eu de retour de l'ISA

a. Plan d'échantillonnage

Christelle LE DEVEHAT expose les zones qui ont été investiguées. Elle précise à Monsieur LEGRAND que les informations disponibles permettaient déjà de caractériser la zone de la carrière sur la matrice « eau potable ».

Salvatore CASTIGLIONE se propose de transmettre à BURGEAP des données issues d'une étude d'impact effectuée sur la carrière Pluchart.

Daniel HELLEBOID précise que cette carrière a fait l'objet d'une demande d'extension, qui nécessitait une modification du PLU. Le dossier est pour l'heure en attente de dépôt et la carrière n'est plus exploitée.

Christelle LE DEVEHAT précise quant à elle à Paul CORDONNIER que l'information a été collectée sur l'état des eaux souterraines, mais aussi superficielles de la zone, avec une attention plus particulière sur l'eau potable.

Daniel HELLEBOID fait observer que les données collectées sont fort nombreuses. Néanmoins elles ne peuvent être exhaustives. Les analyses ont donc été proportionnées aux enjeux.

Christelle LE DEVEHAT ajoute que les informations utilisées pour aboutir aux conclusions seront retranscrites. Les manques d'information seront eux aussi identifiés. Poursuivant sa présentation elle rappelle que des prélèvements de sol ont été préconisés dans l'environnement proche des anciennes cokeries. BURGEAP a reçu différents retours depuis l'élaboration de ce plan d'échantillonnage (notamment d'INERIS et d'ATMO Nord Pas de Calais). Des compléments ont été demandés dans le secteur d'EDF s'agissant des émissions diffuses : les éléments à analyser sont les poussières, HAP et métaux. L'INERIS propose d'ajouter des prélèvements de sol au même endroit que ces prélèvements d'air. Par ailleurs, Christelle LE DEVEHAT indique qu'il n'existe, en fin de compte, pas de réel projet du site Recydem. Deux points de prélèvement d'air ont été définis. Les traceurs de l'activité de compostage (selon le guide ASTEE : le plomb, le cadmium, le nickel, le naphthalène, H₂S, NH₃, Acétaldéhyde, Benzène) seront également analysés.

Selon Daniel HELLEBOID il faudra valider les traceurs à suivre avec Recydem et compléter éventuellement la liste des substances analysées.

Salvatore CASTIGLIONE suggère de regrouper les données mises à disposition de BURGEAP avec celles dont dispose le Siaved.

Christelle LE DEVEHAT rappelle qu'il a été demandé de compléter le plan d'échantillonnage avec des points « bruit de fond ». Deux points de prélèvement d'air ont été proposés en limite de la zone d'étude. L'INERIS suggère de prélever également sur Fenain, Abscon et Escaudan. ATMO Nord Pas de Calais pour sa part n'estime pas nécessaire d'implanter autant de points de prélèvements d'air.

Monsieur LEGRAND suggère de remplacer le prélèvement sur la carrière Pluchart par des prélèvements d'eau. Il signale que des prélèvements sont d'ores et déjà été effectués régulièrement par l'Institut Pasteur.

Pour Salvatore CASTIGLIONE il serait plus judicieux de réaliser ces mesures lorsque la carrière aura repris son activité. Il communiquera les informations dont il dispose à BURGEAP.

Christelle LE DEVEHAT dit avoir suivi les remarques d'ATMO. Il est proposé de retirer un ou deux points par zone.

Laurent ALLEMAN suggère pour sa part de conserver tous les points de mesures proposées et de les utiliser en fonction de la direction du vent au moment des prélèvements.

Christelle LE DEVEHAT explique que les campagnes de prélèvements d'air sont prévues sur plusieurs périodes, représentatives de la rose des vents. Amandine DUFLOS et Christelle LE DEVEHAT indiquent que les points proposés ont d'ailleurs été jugés trop rapprochés, tant par ATMO nord Pas de Calais que par l'INERIS. ATMO Nord Pas de Calais a aussi préconisé l'implantation de deux points supplémentaires pour caractériser les émissions liées au trafic et aux activités résidentielles. Christelle LE DEVEHAT expose les remarques formulées par l'INERIS, qui ne tenaient pas nécessairement compte des travaux de phase 1. L'INERIS a notamment demandé à mesurer les flux de dépôts par jauges Owen, mais ces données ne permettraient pas de qualifier l'exposition des populations. Ces jauges ne prennent en compte que les émissions actuelles alors que l'objectif est de mesurer l'exposition globale de la population.

Pour Paul CORDONNIER, il semble néanmoins que ces dépôts soient de bons indicateurs de mesure des retombées en un point donné.

Laurent COURAPIED indique que les mesures faites par des jauges Owen ne permettent pas de se situer en termes de risques sanitaires, faute de valeurs de référence. Les mesures proposées par BURGEAP en revanche, via des prélèvements dans le sol, pourront être comparées à des références bibliographiques.

Plusieurs membres du Comité expliquent que les jauges Owen constituent plutôt un outil de gestion et de mesure d'évolution.

Paul CORDONNIER suggère d'utiliser au moins les données analysées des jauges Owen existantes pour déterminer les éléments traceurs qui sont intéressants à suivre.

Frédéric HACHEZ indique que le suivi en question porte sur les métaux lourds et les poussières. Les quantités de métaux ont beaucoup diminué depuis une dizaine d'années. Les quantités de poussières en revanche ne sont pas dépendantes de l'activité de l'entreprise.

Christelle LE DEVEHAT rappelle, quoi qu'il en soit, que les concentrations de métaux seront mesurées via les analyses de sol.

Laurent HOULLIER demande à ce qu'une étude de sol dioxine spécifique sur le site des Navarres, à Aniche, soit réalisée.

Laurent ALLEMAN souhaiterait quant à lui que des mesures de mercure soient faites à proximité de Procirdim : le rapport évoque en effet près d'une dizaine de kilogrammes d'émission par an.

Laurent COURAPIED suppose qu'il s'agit d'une erreur d'unité de mesure.

Une vérification sera faite sur ce point.

Amandine DUFLOS indique, par ailleurs, que les mesures d'arsenic disponibles sur Aniche ont été prises en compte. Elle précise que le « pack métaux » qui est analysé lors des études de sol comporte le plomb, le cadmium, le mercure, le cuivre, le zinc, et le chrome total.

Laurent ALLEMAN suggère de différencier le chrome 3 du chrome 6.

Paul CORDONNIER fait observer que le méthylmercure est bien plus toxique que le mercure élémentaire qui est mesuré.

Christelle LE DEVEHAT énumère ensuite les différents points de prélèvement qui sont prévus.

b. Méthodologie de prélèvement des sols

Il est proposé de réaliser un prélèvement sur 5 centimètres sur les sols non remaniés, et de 30 centimètres sur les sols remaniés ou les zones de culture. L'échantillon prélevé sera composite, à partir de 5 points de prélèvement sur une maille d'1 mètre carré.

Laurent ALLEMAN remarque qu'il sera difficile de différencier les sols remaniés des sols non remaniés dans cette zone très aménagée. Par ailleurs il suggère de recourir à des outils de détection RX portatif des métaux.

Christelle LE DEVEHAT ne l'exclut pas, même si les limites de détection peuvent poser problème. Elle indique qu'ensuite, une fiche de prélèvement sera établie pour collecter le maximum d'informations et expliquer d'éventuelles anomalies.

Laurent ALLEMAN souligne que les amendements des sols peuvent poser problème en particulier pour réaliser des mesures fiables dans les jardins potagers.

Christelle LE DEVEHAT le confirme mais souligne qu'il faut aussi tenir compte des usages, dont le jardinage.

Paul CORDONNIER fait observer que la quantité de dioxine dans le sang est plus importante chez les personnes consommant des fruits et légumes de leurs propres jardins, et des œufs de poulaillers familiaux.

Christelle LE DEVEHAT expose diverses informations sur le protocole de prélèvement. Le coût de la campagne de prélèvement des sols est estimé à 4 454 euros. Les analyses de dioxine demandées en sus induiront un surcoût de 500 euros environ (par analyse).

Il est convenu que le plan d'échantillonnage sol sera affiné avec :

- des compléments d'analyse dioxine sur Aniche (Navarres) ;
- des mesures d'arsenic sur Aniche ;
- un complément d'information sur le mercure émis par Procyrdim et, si nécessaire, les analyses dans l'environnement seront complétées en conséquence.

Daniel HELLEBOID indique que ce plan sera ensuite diffusé pour validation aux membres du Comité de Pilotage. L'étude sera ensuite engagée.

2. Cahier des charges de prélèvements « air » (focus sur deux zones : Denain et Aniche)

Amandine DUFLOS indique qu'ATMO se focalise sur deux zones pour l'heure, mais s'intéressera à terme à l'ensemble du périmètre de l'étude de zone. ATMO propose de mesurer, outre les métaux lourds, le dioxyde de soufre et l'oxyde d'azote. Les poussières, oxydes d'azote, COV et HAP serviront de traceurs du trafic et du tertiaire. ATMO préconise d'installer un site de mesure en proximité industrielle sous les vents dominants, ainsi qu'une autre station mobile à proximité d'un axe routier et une troisième dans le centre-ville d'Aniche. Quatre phases de mesures (une par saison) de deux semaines sont requises pour chaque point d'analyse. Il est également possible de prévoir deux phases de quatre semaines.

Laurent ALLEMAN et Christian LEBRUN pensent que les périodes d'exposition sont plus intéressantes à étudier que la moyenne annuelle.

Amandine DUFLOS indique que le coût estimatif pour ce secteur (3 stations mobiles, 8 semaines d'analyse) est compris entre 60 000 et 80 000 euros. Elle présente ensuite la fiche action proposée par ATMO pour le secteur de Denain : le coût est compris entre 40 000 et 60 000 euros (2 stations de mesure, 8 semaines sur 2 saisons au moins).

Selon Laurent HOULLIER il serait éventuellement préférable de réaliser les prélèvements d'air en fonction des résultats de l'étude de sol.

Christelle LE DEVEHAT confirme que ces analyses peuvent être séparées.

Amandine DUFLOS suggère d'engager les prélèvements du sol en attendant d'obtenir les financements pour les mesures de l'air.

Daniel HELLEBOID confirme que les propositions d'ATMO peuvent être affinées, en termes de calendrier et de coût notamment. Des alternatives seront recherchées. La consultation de financeurs sera lancée à l'issue de cette réflexion complémentaire.

Pour Laurent ALLEMAN il serait utile de savoir quel laboratoire ATMO compte solliciter pour effectuer les analyses.

Laurent HOULLIER se propose de solliciter la Vice-présidente de la Région en charge de la Santé, pour accélérer la démarche.

Paul CORDONNIER souhaite savoir dans quel cadre financier s'inscrit cette étude.

Laurent COURAPIED répond que l'étude BURGEAP entre dans le cadre du Plan National Santé Environnement 2. Le fonds national a été sollicité également pour la réalisation des mesures : une enveloppe de 20 000 euros a été débloquée, qui permettra de lancer les études de sol. Des financements complémentaires devront être trouvés pour les autres études.

Frédéric HACHEZ souhaite savoir si ATMO est le seul prestataire capable d'effectuer ces mesures.

Daniel HELLEBOID confirme qu'au vu des sommes à engager, un appel d'offres devra être organisé.

Frédéric HACHEZ insiste sur la nécessité d'élaborer un cahier des charges précis.

III. Validation du document de communication

Amandine DUFLOS indique que le document, qui est une première ébauche, a été établi en collaboration avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et la CAPH. Il sera mis en ligne et imprimé à 1 000 exemplaires pour transmission à l'ensemble des acteurs (associations, industriels, collectivités). Pour l'heure, ce document comporte des informations générales sur l'étude de zone. L'INERIS et BURGEAP ont proposé différentes reformulations et précisions. La version finale de ce document sera validée en COPIL.

Laurent HOULLIER constate que ce premier jet est de bonne facture, et estime qu'il est essentiel de valider en COPIL un document consensuel. Il faut impérativement soigner cette communication.

Daniel HELLEBOID souscrit à ces remarques. Il lui semble important de lancer cette communication rapidement afin d'informer le public sur l'avancement de l'étude.

Paul CORDONNIER signale que l'association APRES et le Réseau Santé Environnement ne valideront pas cette plaquette à moins que celle-ci permette l'expression d'une opinion contradictoire. A défaut, le travail mené ne correspondrait pas à l'esprit d'une analyse sanitaire de zone telle que décrite par le Plan National et le Plan Régional Santé Environnement 2, en particulier s'agissant des points noirs environnementaux et de la méthodologie d'évaluation du risque sanitaire correspondante.

Daniel HELLEBOID ne partage pas cet avis sur la non-conformité des travaux au Plan National Santé Environnement.

Laurent COURAPIED assure que la méthodologie employée pour cette étude est bien celle préconisée par le Ministère dans le cadre du PNSE.

Paul CORDONNIER objecte qu'un Comité de pilotage ne devrait pas accepter de valider des conclusions sans avoir connaissance des études ayant permis de les obtenir.

Selon Daniel HELLEBOID, le document de communication n'a pas pour vocation de valider des conclusions mais plutôt d'exposer la démarche générale qui est suivie. Cette démarche est conforme au cahier des charges.

Laurent HOULLIER propose de distinguer deux temps. Dans un premier temps il faudrait valider unanimement un document d'information générale vis-à-vis du public, sur la méthode de travail et

les démarches en cours. Dans un second temps, au moment des résultats des diverses analyses, il faudra que les uns et les autres puissent se positionner clairement : l'Association APRES pourra alors manifester ses éventuels désaccords.

Paul CORDONNIER estime que la plaquette d'information doit transcrire non seulement les démarches en cours, mais aussi les critiques qui sont émises. En l'occurrence, les données qui ont été présentées au COPIL sont selon lui insuffisantes et présentent une trop grande marge d'inexactitude ou d'incertitude.

Laurent ALLEMAN considère que, sur un tel document de communication, le Comité de pilotage ne devrait pas communiquer sur ses divergences mais plutôt rechercher un consensus. Dans toute crise, il faut à un moment donné un consensus pour prendre une décision. Compte tenu du peu d'information à ce stade, rien ne semble aller à l'encontre des souhaits de l'Association APRES.

Daniel HELLEBOID considère lui aussi que ce document ne saurait être sujet à polémique car il ne fait qu'exposer l'étude en cours, qui n'est en rien contraire à la doctrine élaborée par le Ministère de l'Ecologie.

Monsieur LEGRAND s'étonne vivement que l'eau ne soit pas évoquée dans ce document.

Laurent VIER suggère d'organiser, sur la communication, une réunion spécifique. Il préférerait – compte tenu des enjeux – qu'aucun document ne soit publié plutôt qu'un document non-consensuel.

Selon Paul CORDONNIER, des avis différents peuvent légitimement s'exprimer sur des sujets sanitaires par exemple. Ces différences sont le fondement même d'une réflexion scientifique. Paul CORDONNIER, en particulier, explique qu'il n'est pas d'accord quant au rôle confié aux experts dans le cadre de cette étude : il est anormal qu'ils valident des résultats sans avoir connaissance des études qui ont conduit à ces conclusions ; leur rôle devrait être de valider ou d'invalider ces études, d'en repérer les approximations, les inexactitudes etc.

Selon Daniel HELLEBOID les experts présents apportent bel et bien leur éclairage, leur compétence, et donnent leur avis. Il propose d'améliorer le document de communication sur ces différents points.

Paul CORDONNIER souhaite que ce document tienne compte des critiques formulées par l'association APRES.

Christian LEBRUN rappelle que l'objectif est bien, dans un premier temps, de communiquer vis-à-vis de la population sur les travaux en cours. Dans un second temps chaque partie prenante se positionnera.

Daniel HELLEBOID passe en revue les différents points du document et constate qu'il ne comporte que des éléments factuels, non soumis à controverse.

Paul CORDONNIER estime que la plaquette reflète mal l'objet initial de l'étude, qui visait à mettre en rapport l'état de l'environnement avec la prévention de l'état de la santé des populations. Il répète que des experts ne peuvent se contenter de s'appuyer sur des conclusions sans avoir accès aux études correspondantes.

Daniel HELLEBOID assure que les études en question pourront être transmises aux membres du COPIL. Il propose à ces derniers de transmettre sous quinzaine leurs différentes remarques et contre-propositions sur le document de communication.

La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra mi-janvier.

Document rédigé par la société Ubiquis
Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com